

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 05-6013 / 100459  
Infré SA, 1800 Vevey  
Ligne de fabrication de thé sans caféine  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
01.04.2005–30.09.2006 (Modification)

### **Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)**

- 05-6015 / 101160  
UM2 S.A., 2302 La Chaux-de-Fonds  
Centres d'usinage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H, 1 F  
10.03.2005–09.03.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-5925 / 100737  
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 1950 Sion  
Montage automatique Swatch, formage à froid  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
60 H, 30 F  
28.11.2004–27.11.2007 (Modification)
- 05-5927 / 101923  
Tornos SA, 2740 Moutier  
Atelier d'usinage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
120 H  
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement/modification)
- 05-5939 / 101162  
Patric métal SA, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane  
Plieuses CNC, poinçonneuses CNC, découpage laser, soudure et atelier  
de peinture  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
38 H  
06.03.2005–05.03.2008 (Renouvellement)
- 05-5941 / 101961  
Institut Straumann S.A. Unité de production de Villeret, 2613 Villeret  
Production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H, 6 F  
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-5924 / 101663  
Donzé-Baume SA, 2345 Les Breuleux  
Tournage et fraisage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
155 H, 73 F  
01.01.2005–31.12.2005 (Modification)
- 05-5940 / 101606  
Manufacture Ruedin SA, 2854 Bassecourt  
Usinage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
04.03.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 05-5932 / 100163  
Geberit Fabrication SA, 1762 Givisiez  
Usine de fabrication de tubes en métal-plastique, emballage et réticulation  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
42 H  
20.02.2005–19.02.2008 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 03-3594 / 100324  
Model Emballages SA, 1510 Moudon  
Onduleuse, transformation: machines Bobst, Slotter et PCR – expédition et  
entretien  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
15 H  
01.02.2004–03.02.2007 (Renouvellement/modification)
- 05-5928 / 101923  
Tornos SA, 2740 Moutier  
12 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H  
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement)
- 05-5937 / 100035  
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont  
Tetra Brik  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
105 H  
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)**

- 05-5938 / 100035  
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont  
Blown Film  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
15 H  
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)**

– 05-5933 / 101301

Energizer SA Succursale de La Chaux-de-Fonds, 2300 La Chaux-de-Fonds  
Atelier de fabrication de piles alcalines et des composants  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
230 H, 40 F  
27.02.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

29 mars 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail